

Présentation d'Agrosolutions :

Agrosolutions est un cabinet d'expertise-conseil en agroenvironnement, fort de plus de 40 ans d'expérience. Il accompagne le développement de projets agrivoltaïques, en veillant à leur cohérence agronomique et à leur bonne intégration dans les dynamiques locales.



L'accompagnement des bureaux d'étude :

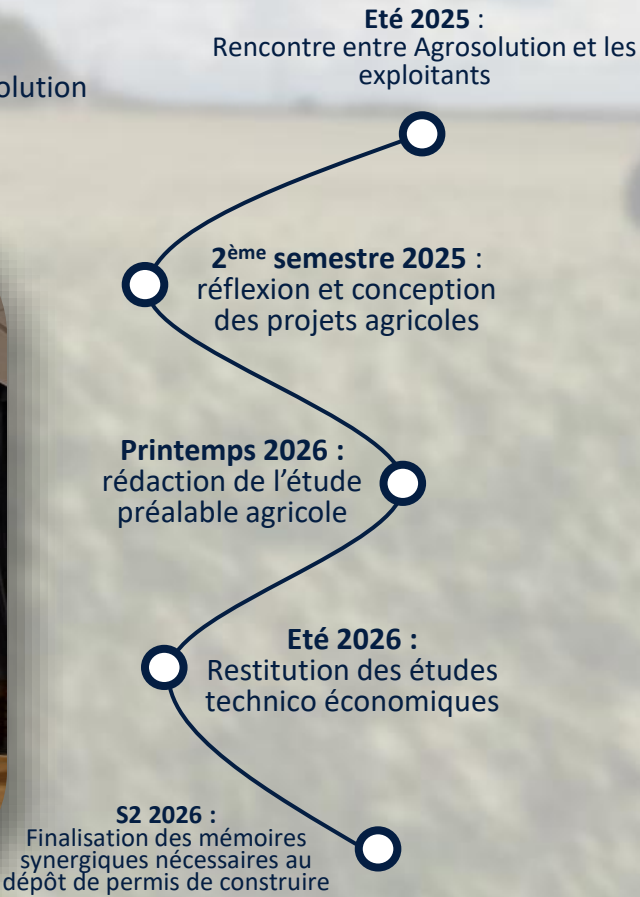
Grâce à leur **expertise** et à une **méthodologie rigoureuse**, les bureaux d'études jouent un rôle essentiel dans la compréhension fine du territoire, de ses spécificités agricoles, environnementales et paysagères. Leurs analyses permettent **d'adapter les projets de manière pertinente**, afin qu'ils s'insèrent au mieux dans le contexte local et répondent aux enjeux du territoire.

Lors de la réunion, le **bureau d'étude agricole Agrosolution** a pu se présenter et détailler les études qu'il réalisera tout au long de l'année en étroite collaboration avec les exploitants des projets et Eurowind Energy. Ces travaux s'inscrivent dans une démarche de co-construction, avec pour objectif de proposer un projet au service de l'agriculture locale, tout en contribuant à la production d'une énergie renouvelable et durable.

Concernant les volets biodiversité et paysager de l'étude d'impact, nous travaillons avec Eco stratégie. Les inventaires quatre saisons ont débutés en mars 2025 et devront se terminer en mars 2026. Nous travaillons également avec le bureau d'étude Sous Terrain pour les études de ruissellement lancées sur les projets.

Le déroulé du volet agricole sur le terrain

Comme indiqué lors de la réunion, le bureau d'étude Agrosolution interviendra selon le calendrier suivant :



Réunion de lancement des études agricoles
Projets Agrivoltaïques de **Bélian, Guichotte et Mottenaille** –
Compte rendu

Sur le territoire de la communauté de communes de Pays Châtillonnais



Julie Chabaud
juca@eurowindenergy.com
06 85 00 61 93

N'hésitez pas à nous contacter si besoin !

Le mot du chef de projet

Depuis 2022, Eurowind Energy explore, en concertation avec le territoire, la possibilité de développer **trois projets agrivoltaïques** sur plusieurs communes de la Communauté de communes du Pays Châtillonnais.

La réunion du **lundi 16 juin 2025** a été organisée dans ce cadre afin de lancer officiellement **les études agricoles sur les projets**, et de présenter en détail son contenu, son déroulement, ainsi que le calendrier prévisionnel. L'objectif était également de vous apporter des explications claires et de répondre à vos questions, que vous soyez **exploitants agricoles, propriétaires ou élus** impliqués dans le projet.

Nous vous remercions sincèrement pour votre présence et pour la qualité des échanges que nous avons eus lors de cette rencontre.

Projet Bélian

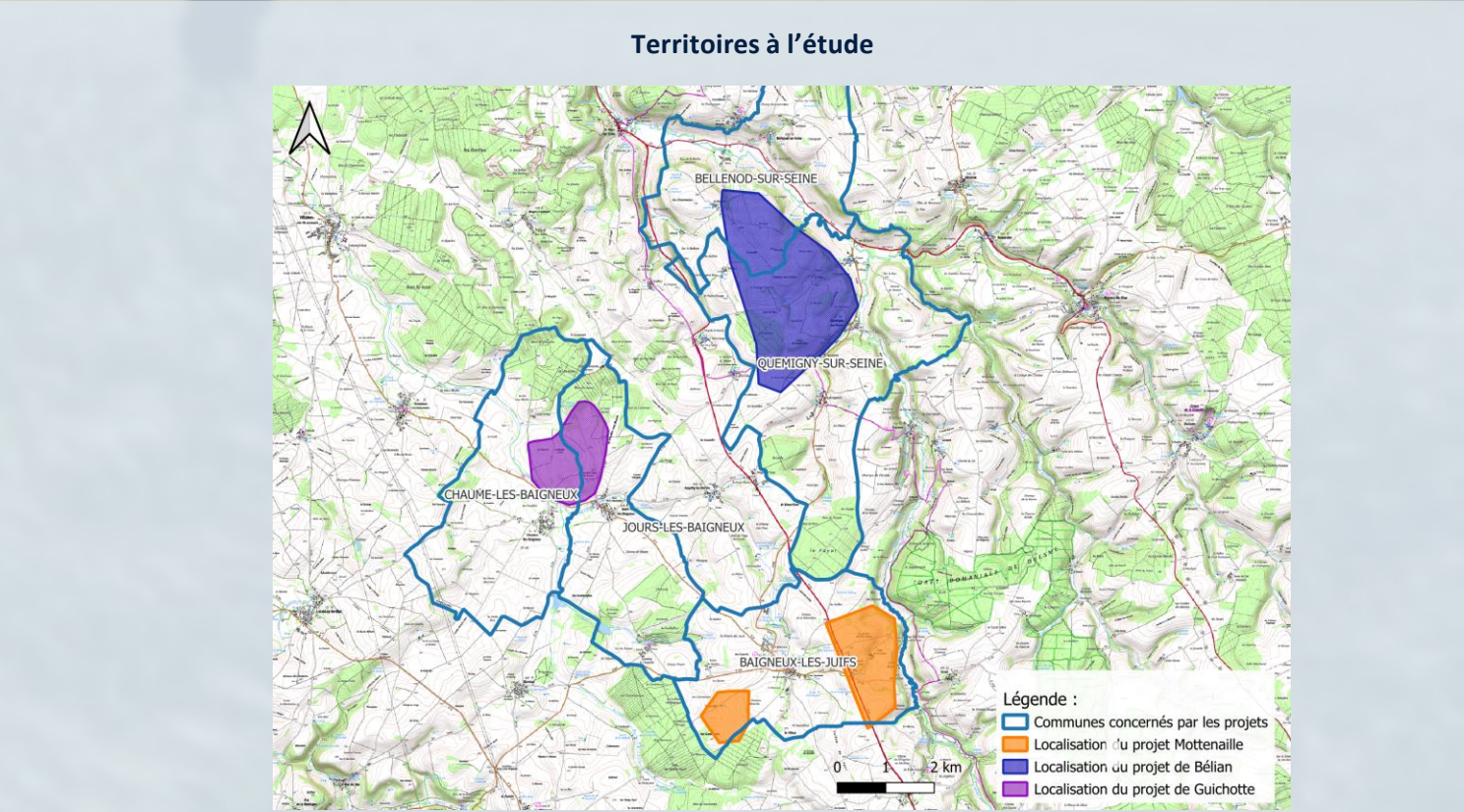
- Environ **230 ha** d'aire d'étude
- **7** exploitations agricoles
- Projets **Grande culture** et **pâturage**

Projet Guichotte

- Environ **213 ha** d'aire d'étude
- **4** exploitations agricoles
- Projets **pâturage** et **Grande culture**

Projet Mottenaille

- Environ **154 ha** d'aire d'étude
- **5** exploitations agricoles
- Projets **pâturage** et **Grande culture**



Concertation

Premiers contacts avec les élus de différentes communes, exploitants agricoles et propriétaires fonciers.
Accords signés avec les personnes intéressées.

Poursuite des rencontres privées, échanges avec la communauté de communes du Pays Châtillonnais et le syndicat de sous bassin version, le Sequana.

Fin des rencontres privées, passation du projet en phase de développement.
Choix des bureaux d'étude pour la réalisation de l'étude d'impact et des études agricoles

Entretiens avec les exploitants
Réunion de concertation avec la DDT, Chambre d'Agriculture, DREAL

2022

2023

2024

2025

2026

Échéances administratives & cadre réglementaire pour les projets agrivoltaïques

12 mars : LOI APER (Accélération de la Production d'Énergies Renouvelables) sur la définition de l'agrivoltaïsme

8 avril & 5 juillet : Décret et Arrêté relatif au développement de l'agrivoltaïsme

Inventaires écologiques, prises de vue pour les photomontages.
Définition des premières versions de l'implantation

Implantation définitive, définitions des impacts, dépôt du permis de construire

Des concertations citoyennes à venir

D'ici la fin de l'année 2025, nous lancerons une série de **concertations citoyennes** autour des projets agrivoltaïques que nous développons sur le territoire.

L'objectif ? Associer les habitants, les agriculteurs, les élus et les acteurs locaux à la réflexion dès maintenant. Pour que ce projet fonctionne et soit bien intégré localement, il est essentiel **d'écouter les besoins, les idées et les préoccupations de chacun**.
Ces échanges permettront de mieux **comprendre les attentes du territoire**, d'adapter le projet en conséquence, et de construire ensemble une solution à la fois utile, durable et partagée.

Un calendrier précis et les modalités de participation seront communiqués prochainement.



• Les objectifs de la réunion :

- Réunir les parties prenantes des trois projets agrivoltaïques
- Échanger sur les conceptions et visions de l'agrivoltaïsme propres à chaque partie.
- Présenter les études agricoles à réaliser et le travail mené par Agrosolution.

• Questions posées :

Comment les projets seront raccordés au réseau ?

Le raccordement des projets agriPV est un sujet qui suscite beaucoup d'inquiétudes parmi les différents acteurs. Il est important de rappeler que ces projets ont un cycle de développement relativement long. Par conséquent, les hypothèses et conditions envisagées lors de la phase initiale de développement seront très probablement amenées à évoluer au moment du raccordement effectif. Pour l'instant, l'hypothèse la plus probable, pour ces trois projets, reste le poste source en création à Frolois qui prévoit une capacité de 160 mégawatts pour les énergies renouvelables aux environs 2030.

Par ailleurs, le Schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables (S3RENr) est en cours de redéfinition afin de mieux prendre en compte les nouvelles modalités de production électrique. Cette nouvelle version prévoit notamment la création de postes sources supplémentaires sur les territoires, dans le but de mieux s'adapter aux énergies renouvelables.

Enfin, il convient de souligner qu'une fois les projets autorisés, les gestionnaires de réseau tels que RTE et Enedis ont l'obligation réglementaire de proposer une solution de raccordement adaptée. Cela garantit que, malgré les incertitudes liées aux évolutions du réseau, les projets agriPV pourront bénéficier d'un raccordement conforme et sécurisé.

Quelles seront les fondations des pieux de la centrale ?

Dans le cadre d'une centrale agrivoltaïque, Eurowind utilise principalement des fondations par pieux battus ou pieux vissés. Ces pieux, en acier galvanisé, sont enfoncés mécaniquement dans le sol à une profondeur d'environ un mètre à l'aide d'une machine spécialisée. Ce procédé présente l'avantage d'être réversible et de limiter significativement l'impact sur les sols agricoles.

Selon la nature du sol rencontrée sur le site, il peut être nécessaire, à des fins de stabilité structurelle, de recourir à l'ajout de ciment pour ancrer certains pieux. Par ailleurs, Eurowind se réserve le droit d'étudier la possibilité d'utiliser du béton de manière très localisée et limitée, dans le strict respect des seuils fixés par la réglementation en vigueur, notamment les décrets relatifs à l'agrivoltaïsme.

Cette approche technique permet de concilier robustesse des installations, préservation de l'usage agricole des terres, et respect du cadre réglementaire.

Quelles sont années de référence à prendre en compte sur l'étude de rendement des parcelles ?

Les années de référence à prendre en compte sont généralement les 3 à 5 dernières années de données agricoles disponibles, afin d'obtenir une estimation représentative et fiable du rendement moyen des parcelles. Cela permet également d'anticiper une éventuelle année moins productive, en tenant compte des variations naturelles de rendement.